



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2015

CEPRI

Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation

ÉDITO

DE LA PRÉSIDENTE



2015 a été une année riche internationalement : la Conférence de Paris de 2015 sur le climat a eu lieu du 30 novembre 2015 au 11 décembre 2015 au Bourget, en France. Chaque année, les participants de cette conférence se réunissent pour décider des mesures à mettre en place, dans le but de limiter le réchauffement climatique. Le 12 décembre, les délégués sont parvenus à un projet d'accord final, adopté ensuite à l'unanimité par les participants. Le texte fixe pour objectif de limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C, en visant la barre des 1,5 °C. L'accord entrera en vigueur en 2020. Dans ce cadre, le CEPRI a contribué aux réflexions en publiant et diffusant une plaquette de sensibilisation sur l'impact du changement climatique sur le risque inondation, invitant les représentants des collectivités territoriales à se saisir de cette

question, sans attendre plus encore les effets du réchauffement climatique, en particulier sur nos côtes françaises et dans les territoires d'Outre-mer.

Dans le même temps, le contexte international a été favorable à une anticipation forte dans le domaine des risques naturels et tout particulièrement des inondations. La conférence de Sendai, qui s'est tenue au Japon en mars, a permis l'adoption d'un nouveau cadre de réduction des risques de catastrophe. Celui-ci fixe sept objectifs mesurables à atteindre d'ici à 2030, tout en insistant sur quatre priorités d'action dont l'investissement des pays dans la réduction de ces risques de catastrophe pour renforcer la résilience et l'amélioration de la préparation pour une intervention efficace : "faire et se reconstruire mieux".

2015 reste une nouvelle année charnière, une année où la Directive inondation s'est déclinée à l'échelle des territoires, partout en France. Les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) ont été arrêtés à la fin de l'année et les stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) émergent sur chacun des 122 territoires à risque important (TRI) identifiés en 2012.

En parallèle, cette année 2015 a été aussi décisive dans la mise en œuvre de la nouvelle compétence sur "la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations" (GEMAPI) qui a vu sa date de mise en œuvre repoussée au 1^{er} janvier 2018, n'empêchant pas certains de se saisir de cette compétence de façon anticipée.

C'est dans ce sens que des initiatives, qui avaient vu le jour en 2014, ont abouti en 2015. En témoigne le lancement par le ministère de l'Écologie d'un concours international d'architecture. Ce dernier visait à innover en matière de conception urbaine et architecturale pour intégrer au mieux le risque inondation dans les opérations d'aménagement ou de requalification urbaine, et ce toujours dans le même but : permettre de réduire la vulnérabilité.

Toujours dans ce même esprit, la restitution finale de l'atelier national sur le thème des territoires en mutation exposés aux risques a permis d'aborder différemment l'avenir des territoires concernés. Pendant plus d'un an, une équipe de concepteurs de haut niveau (experts pluridisciplinaires), à la disposition des élus et des services de l'État sur plusieurs

sites pilotes – dont Saint-Pierre-des-Corps – ont travaillé pour construire un projet de territoire tenant compte du risque. Véritables laboratoires à l'échelle de la France, ils ont permis de faire émerger des principes d'interventions et des modes de partenariat pour alimenter la réflexion au plan local comme à l'échelle nationale. Aborder le territoire par le projet et non par la règle, c'est une des principales conclusions de cet atelier national.

Tout au long de cette année, le CEPRI a donc poursuivi son action de mobilisation des élus, d'accompagnement des collectivités locales dans leur questionnement quotidien et leur innovation des pratiques pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

En France, plus de 17 millions d'habitants et 9 millions d'emplois sont potentiellement exposés aux débordements de cours d'eau tandis que 1,4 million d'habitants et 850 000 emplois sont exposés aux submersions marines. Ce sont ainsi près de 25 000 communes soumises à des degrés divers au risque d'inondation en plaine, sur le littoral, dans les territoires montagnards, en milieu rural et urbain. Ces collectivités locales et l'État partagent la même ambition exprimée par la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation : assurer la sécurité des personnes, réduire les dommages matériels, accélérer le retour à la normale, et ce dans une perspective de maintien de l'attractivité des territoires. C'est dans cette optique que s'est inscrite la dynamique de travail du CEPRI pour 2015. Anticiper, c'est vital, s'adapter, c'est capital et ne pas aggraver, c'est fondamental !

La France est bien une terre inondable, nous ne le répéterons jamais assez : 1 habitant sur 4 et 1 emploi sur 3 sont concernés. Le risque d'inondation reste indiscutablement le 1^{er} risque naturel de France ! Le bilan humain et économique des événements de l'année 2015 l'ont hélas rappelé une nouvelle fois. La politique de gestion des risques d'inondation s'étoffe et fait preuve d'une certaine efficacité, mais elle dispose encore de marge de progrès qu'il nous faut exploiter.

Dans un contexte parfois difficile et tendu, le CEPRI poursuit ses missions et son travail de fond. Ainsi, il comptabilise de nouveaux membres partout en France, édite de nouvelles publications et alimente la réflexion sur le risque inondation grâce aux travaux de son comité d'experts. Un développement constant en France et en Europe avec une seule préoccupation : toujours rester au service de ses adhérents et de l'intérêt général en alimentant une réflexion stratégique à la pointe sur cette thématique cruciale pour l'avenir de nos territoires.

Marie-France Beaufiglioli,

Présidente du CEPRI,
sénatrice d'Indre-et-Loire,
maire de Saint-Pierre-des-Corps.

SOMMAIRE

p. 4 - 2015, en quelques faits marquants

p. 6 - Composition de l'association

p. 7 - Fonctionnement de l'association

p. 11 - Activité de l'association

p. 14 - L'équipe

p. 15 - Rapport financier 2015

2015, en quelques faits marquants

Le CEPRI suit avec intérêt le déploiement de tous les outils liés à la transposition de la Directive européenne inondation en droit français. : l'adoption des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) en décembre 2015.

Les plans de gestion des risques d'inondation fixent, pour six ans, les grands objectifs à atteindre sur l'ensemble des bassins français pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie. Ils proposent un cadre aux politiques locales de gestion des risques d'inondation en combinant la réduction de la vulnérabilité, la gestion de l'aléa, la gestion de crise et la culture du risque. Ces projets rédigés par les services de l'État ont été soumis à deux consultations publiques du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015 : d'une part, une consultation du public pour six mois, concomitante à celles sur les projets de SDAGE et de Programme de mesures du bassin et de Plan d'action pour le milieu marin – les avis étaient attendus jusqu'au 18 juin 2015 – et, d'autre part, une consultation pour avis de quatre mois des parties prenantes associées à l'élaboration du PGRI et des premiers éléments des stratégies locales, les préfets concernés, la commission administrative de bassin, le comité de bassin, les structures porteuses de SCoT, les conservatoires de l'espace littoral et des rivages lacustres, les conseils régionaux, les conseils départementaux, les établissements publics territoriaux de bassin, les chambres consulaires, les commissions locales de l'eau, les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, les organes de gestion des parcs naturels régionaux ; les délibérations ou avis étaient attendus jusque fin avril-début mai 2015.

Dans ce cadre, l'équipe du CEPRI a analysé 6 PGRI sur les 12 soumis à consultation et a proposé une synthèse de quelques éléments d'analyse com-

parative ainsi qu'une annexe présentant le cadre réglementaire et la mise en œuvre des PGRI, pour permettre aux représentants des collectivités territoriales membres du CEPRI un positionnement éclairé.

Le CEPRI lance un réseau des porteurs de stratégies locales de gestion des risques d'inondation en partenariat étroit avec le MEEM.

Le 5 novembre 2014, le CEPRI, en collaboration avec la direction générale de prévention des risques (DGPR) du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), a organisé un séminaire intitulé "Quelles stratégies locales pour le risque inondation ?". Cette manifestation a réuni plus de 250 participants représentant à la fois les collectivités territoriales mais aussi les services de l'État. Cela a été l'occasion de mettre clairement en évidence le besoin d'échanges et de mutualisation sur ce sujet, permettant l'émergence de futures stratégies locales d'ici la fin de l'année 2016.

Le CEPRI a donc proposé en 2015 de poursuivre et d'approfondir cette démarche, dans le cadre d'un partenariat avec le MEEM en vue de la structuration d'un Centre de ressources à destination des structures porteuses de SLGRI. Le CEPRI s'appuie sur son expérience acquise comme animateur, depuis 2009, d'un réseau d'échanges à destination des structures porteuses de PAPI et qui compte aujourd'hui plus d'une quarantaine de membres.

Un Centre de ressources à destination des porteurs de SLGRI

- Le CEPRI organise, en lien avec la direction générale de la prévention des risques du ministère de l'Écologie, 3 à 4 journées d'échanges par an sur des thématiques relatives à la mise en œuvre des SLGRI (définir une stratégie de gestion des inon-

dations, élaborer un diagnostic de vulnérabilité, réduire la vulnérabilité des territoires, conduire une analyse multicritère,...). Le CEPRI assure l'organisation et l'animation de ces journées, le cas échéant en partenariat avec d'autres acteurs qui, localement ou sur certaines thématiques, peuvent disposer d'une forte compétence.

- Le CEPRI offre la possibilité de s'appuyer sur son site Internet existant, avec des éléments en libre accès afin de stimuler et d'orienter les démarches : publication de guides, de rapports... Le CEPRI propose de créer également un site Intranet accessible aux porteurs de SLGRI, qui contiendra des informations plus confidentielles dont il assurera la mise à jour.
- Le CEPRI se tient à la disposition des structures porteuses de SLGRI qui le sollicite afin de les faire bénéficier de conseils d'ordre méthodologique tant dans l'élaboration des futures stratégies locales que dans la mise en œuvre opérationnelle de ces stratégies.

Le CEPRI suit la mise en œuvre de la compétence GEMAPI prenant part aux échanges et discussions sur les textes réglementaires de mise en œuvre : décret et arrêté.

Dans le cadre de l'application de la loi MAPTAM, et en particulier de la compétence GEMAPI créée par cette loi, le CEPRI a attentivement suivi l'élaboration du "décret digues" (Réglementation relative à l'efficacité et à la sûreté des ouvrages de prévention des inondations et des submersions marines, en particulier les digues).

Aux côtés des autres associations nationales de collectivités et de quelques gestionnaires d'ouvrages, le CEPRI a participé activement aux réunions du groupe de travail initié par le MEDDE/DGPR. Initié à l'occasion de sessions de travail les 17 avril, 6 mai, 10 juin et 8 juillet 2014, un projet de



texte a été arrêté en septembre 2014 puis soumis à la consultation du public avant d'être finalisé le 12 mai 2015.

Compte tenu de l'implication du CEPRI lors de ces réunions, un nombre significatif de revendications portées par notre structure a été pris en compte par l'État. Toutefois, ces textes soulèvent encore nombre de questions quant à la mise place de la compétence GEMAPI sur le terrain. Des discussions se poursuivent sur l'année 2016 avec la question de la mise en œuvre de l'arrêté sur le contenu des études de dangers.

Le CEPRI encourage l'intégration du risque inondation dans les démarches d'aménagement en participant au concours lancé par le MEEM, au séminaire de restitution de l'atelier national sur les "territoires en mutation exposés aux risques" et au jury de sélection des SCoT dans le cadre d'un appel à projets lancé par le ministère de l'Écologie.

Nous constatons l'amorce d'une tendance favorable à l'intégration des risques d'inondation dans les réflexions d'aménagement des territoires situés en zone inondable au travers d'événements clés ayant jalonné l'année 2015 :

- restitution de l'atelier national sur les territoires en mutation exposés aux risques,
- suivi et participation en tant que membre du comité de pilotage, membre du comité d'expert et membre du jury du grand prix d'aménagement en terrain inondable autorisé, lancé par le ministre de l'Écologie,
- participation au jury de sélection de l'appel à projet "Amélioration de la prise en compte des risques littoraux dans les SCoT" organisé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et le ministère du Logement et de

l'Égalité des territoires qui s'est tenu en toute fin d'année 2014,

- demande d'accompagnement de certaines villes sur l'intégration du risque inondation dans leur politique d'aménagement (exemples avec Bordeaux Métropole, les villes d'Orléans et de Blois,...).

Le CEPRI accentue son développement avec l'essor de son réseau européen.

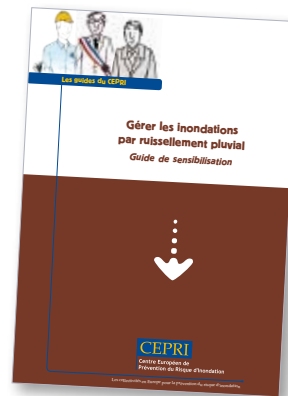
Le CEPRI a détecté de nombreuses opportunités pour devenir partenaire de projets européens et a été sollicité par des porteurs de projets (Horizon 2020, Interreg). Cela a engendré de nombreuses implications dans des manifestations organisées sur les programmes européens (en cours et à venir) : agrandissement du réseau de contacts, séminaire franco-néerlandais, Starflood,... Autant d'illustrations positives du développement du CEPRI à l'échelle européenne. En parallèle, le CEPRI a intégré le "Working Group F" au sein de la Commission européenne, instance de partage d'expériences entre tous les représentants des États membres tout particulièrement sur la mise en œuvre de la Directive inondation.

Par ailleurs, le CEPRI a participé au jury de sélection de TPE et PME (TPE et PME proposant des services ou des produits innovants dans le domaine de la gestion des risques naturels) au titre du prix "Damir Cemerin" et dans le cadre du forum européen pour la réduction des risques de catastrophes (EFDRR), plateforme onusienne du continent européen pour la réduction du risque de catastrophe, dont la France a assuré la présidence en 2015.

Le CEPRI étoffe sa collection de publications avec de nouvelles parutions en 2015.

Pour enrichir la collection de publications du CEPRI, de nouveaux guides et rapports sont venus compléter les nombreuses parutions déjà éditées ces dernières années :

- un guide sur le ruissellement : "Gérer les inondations par ruissellement pluvial", guide de sensibilisation,
- un rapport sur les principes d'aménagement : "Comment saisir les opérations de renouvellement urbain pour réduire la vulnérabilité des terrains inondables face au risque d'inondation ?", principes techniques d'aménagement,
- une plaquette sur les impacts du changement climatique sur le risque inondation : "Vers une aggravation du risque inondation en France et en Europe ?". Cette plaquette a fait l'objet d'une version en anglais,
- une collaboration avec l'Agence qualité construction (AQC) ayant donné lieu à la sortie d'une plaquette à destination des professionnels de l'aménagement du territoire sur le thème "Constructions en zones inondables. Conception et adaptation au site" est venue compléter le travail de production du CEPRI.



Couverture médiatique

Les contributions du CEPRI aux questions liées au risque inondation avec quelques exemples concrets sont relayées par la presse*.

* Plus d'info sur www.cepri.net > rubrique Revues de Presse

- **La Gazette des communes, 26 janvier 2015**
"La GEMAPI, nouvelle compétence à haut risque"
- **Publication de la FNAU, 16 février 2015**
Dossier : "habiter l'eau"
- **Intercommunalités, septembre 2015**
"GEMAPI : préparer la prise de compétence"
- **Le Parisien, 6 octobre 2015**
"La prévention doit devenir prioritaire"
- **France TV info, 7 octobre 2015**
"Inondation dans le sud, il y a un déficit de culture du risque dans notre pays"
- **La Gazette des communes, 7 octobre 2015**
Prévention des inondations : "Des moyens pas à la hauteur des enjeux"
- **Revue de l'Agence qualité construction (AQC), septembre/octobre 2015**
"Construire en zone inondable"

COMPOSITION de l'association

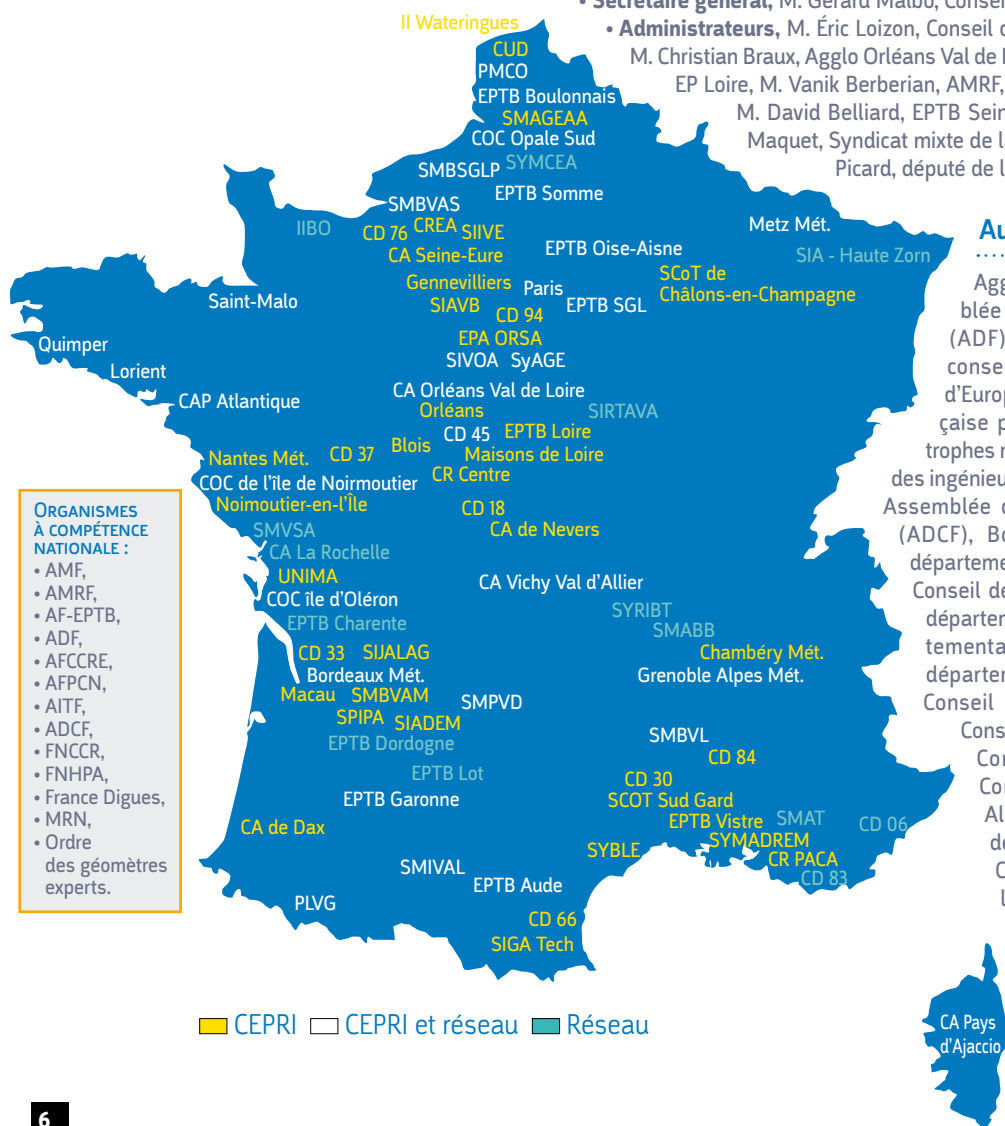
Conseil d'administration au 31 décembre 2015

- **Présidente**, Mme Marie-France Beauvils, AMF, sénatrice d'Indre-et-Loire
- **Vice-Présidente**, Mme Stéphanie Anton, ville d'Orléans
- **Trésorier**, M. Alain Chambard, SyAGE
- **Secrétaire général**, M. Gérard Malbo, Conseil départemental du Loiret
 - **Administrateurs**, M. Éric Loizon, Conseil départemental d'Indre-et-Loire, M. Christian Braux, Agglo Orléans Val de Loire, M. Jean-Pierre Le Scornet, EP Loire, M. Vanik Berberian, AMRF, M. Gérard Seimille, AF-EPTB, M. David Belliard, EPTB Seine Grands Lacs, M. Emmanuel Maquet, Syndicat mixte de la baie de Somme grand littoral Picard, député de la Somme

Autres membres

Agglomération de Nevers, Assemblée des départements de France (ADF), Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN), Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF), Assemblée des communautés de France (ADCF), Bordeaux Métropole, Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, Conseil départemental du Cher, Conseil départemental du Gard, Conseil départemental du Val-de-Marne, Conseil départemental de la Seine-Maritime, Conseil départemental du Vaucluse, Conseil départemental de Gironde, Conseil régional du Centre, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Communauté de communes de l'île d'Oléron, Communauté de communes de l'île de Noirmoutier, Communauté de communes Opale Sud, Communauté d'agglomération Seine-Eure, Communauté d'agglomération

du Grand Dax, Communauté d'agglomération de la presqu'île de Guérande Atlantique, Communauté Urbaine de Dunkerque, Chambéry Métropole, Entente Oise-Aisne, Établissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA ORSA), Établissement public territorial de bassin du Vistre, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA), Fédération des maisons de Loire de la Région Centre, France Digues, Institution interdépartementale des Wateringues, Lorient Agglomération, Mission risques naturels (MRN), Metz Métropole, Métropole Rouen Normandie (la CREA), Nantes Métropole, Ordre des géomètres experts, Pôle métropolitain Côte d'Opale, Syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS), Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (SMMAR), Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais (SYMSAGEB), Syndicat mixte du SCoT Sud Gard, Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta (SYMADREM), Syndicat mixte des bassins versants Artigue-Maqueline, Syndicat mixte étude aménagement de la Garonne (SMEAG), Syndicat mixte de la vallée de l'Orge (SIVOA), Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des Eaux de l'Aa (SMAGEAA), Syndicat mixte du bassin versant du Lez (SMBVL), Syndicat mixte pays de Lourdes vallées de Gaves, Syndicat mixte aménagement et valorisation du bassin de la Somme (AMEVA), Syndicat mixte interdépartemental de la vallée de la Lèze (SMIVAL), Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre (SIAVB), Syndicat mixte du pays de la vallée de la Dordogne (SMPVD), SCoT de Châlons, Syndicat intercommunal d'assainissement et de défense contre les eaux du Marmandais (SIADÉM), Syndicat intercommunal et interdépartemental de la vallée de l'Epte (SIIVE), Syndicat intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne (SIJALAG), Syndicat à vocation unique de gestion et d'aménagement du Tech (SIGA Tech), Syndicat de protection contre les inondations de la presqu'île d'Ambès (SPIPA), Syndicat du bassin du Lez (SYBLE), Union des marais de la Charente Maritime (UNIMA), ville de Macau, ville de Paris, ville de Quimper, ville de Saint-Malo, ville de Blois, ville de Noirmoutier-en-l'île, ville de Gennevilliers, Vichy Val d'Allier.



- ORGANISMES À COMPÉTENCE NATIONALE :**
- AMF,
 - AMRF,
 - AF-EPTB,
 - ADF,
 - AFCCRE,
 - AFPCN,
 - AITF,
 - ADCF,
 - FNCCR,
 - FNHPA,
 - France Digues,
 - MRN,
 - Ordre des géomètres experts.

Vie de l'association en 2015

- 3 conseils d'administration : 10 mars, 4 juin et 29 septembre.
- 3 bureaux : 18 février, 22 mai et 17 novembre.
- 1 assemblée générale : 1^{er} juillet, suivie d'une après-midi de réflexion sur le thème : **“Quels financements publics en matière de gestion du risque inondation ? Quelles pistes de financement actionner pour répondre à toutes les obligations réglementaires ?”**

Une équipe aux compétences multiples

Le CEPRI a débuté l'année avec une équipe composée de huit personnes pour conduire le programme d'activités 2015 : une directrice, un directeur scientifique et technique, une assistante de direction et cinq chargés de mission pluridisciplinaires.

Le CEPRI englobe des compétences diverses et complémentaires offrant une approche globale et transversale des thématiques traitées : aspects réglementaires, juridiques et administratifs, gouvernance et maîtrise d'ouvrage, vulnérabilité des personnes et des biens, connaissance de l'aléa, stratégie, économie et animation de réseaux, communication, formation et urbanisme.

De nouveaux membres et un réseau PAPI / SLGRI en développement constant

Le CEPRI a accueilli cinq membres en 2015 : la Fédération des maisons de Loire, l'Ordre des géomètres experts, Metz Métropole, Syndicat intercommunal & interdépartemental de la vallée de l'Epte (SIIVE) et le Syndicat du bassin du Lez (SYBLE).

En parallèle, le CEPRI développe un réseau composé de porteurs de PAPI et de SLGRI comprenant un espace de discussion, d'échanges et de partages d'informations, de documents et de bonnes pratiques en matière de gestion des inondations. L'objectif est de proposer des ressources et un appui méthodologique aux chargés de mission lors des différents stades de leur projet, de la phase d'élaboration du dossier de candidature PAPI à la mise en œuvre concrète des actions du programme. Depuis l'automne, vient s'ajouter le soutien du CEPRI pour aider les porteurs de stratégie locale de gestion des risques d'inondation à construire leur SLGRI d'ici la fin de l'année 2016.

Pour ce faire, les membres du réseau PAPI-SLGRI ont la possibilité d'échanger avec l'équipe du CEPRI par téléphone ou par courrier électronique sur les

difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PAPI-SLGRI et les questions qu'ils se posent. Ils peuvent aussi, le cas échéant, être mis en relation avec d'autres chargés de mission confrontés aux mêmes problématiques.

Le CEPRI a organisé et animé, en 2015, **4 journées d'échanges** :

- le 12 mars 2015, sur la prise en compte du risque de ruissellement et sur les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) ;
- le 2 juin 2015, sur la compétence "*Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*" (GEMAPI) dans la loi portant sur la "*modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles*",
- le 16 octobre 2015, sur le lancement du réseau élargi aux porteurs de SLGRI et en présence de représentants de l'État,
- le 15 décembre, sur la construction d'un diagnostic de territoire dans la perspective des SLGRI.

L'objectif de ces journées est de proposer aux chargés de mission PAPI-SLGRI un temps d'échanges, dans un environnement convivial, sur les actions que chacun mène sur son territoire, les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées. Le CEPRI apporte quant à lui des éléments méthodologiques qui peuvent guider les participants dans la mise en œuvre de leur projet, ainsi que des exemples de bonnes pratiques menées ailleurs en France ou en Europe.

Le CEPRI invite régulièrement des agents des services de l'État à participer à ce type d'échanges. Des représentants du ministère de l'Écologie, de la Direction générale de la prévention des risques et Direction de l'aménagement, du logement et de la nature, du Commissariat général au développement durable, de la Direction de la sécurité civile du ministère de l'Intérieur ou encore du Centre scientifique et technique du bâtiment ont ainsi pu apporter leur contribution aux débats, rencontrer

FONCTIONNEMENT de l'association

les acteurs de terrain et répondre aux questions que chacun se pose.

Les membres du réseau PAPI-SLGRI ont accès à un espace réservé sur le site Internet du CEPRI www.cepri.net où ceux-ci peuvent télécharger les synthèses de ces journées.

Ce réseau composé de 40 membres en 2014 s'est étoffé en 2015 de 8 membres supplémentaires : EPTB vallée du Lot, SYMCEA, Grenoble Métropole, Toulouse Métropole, Bordeaux Métropole, SYMBHI, ville d'Ajaccio et Communauté du pays ajaccien.

La participation à de nombreuses formations

En tant qu'organisme formateur, le CEPRI a pu dispenser deux formations cette année : l'une auprès des agents des services municipaux d'Orléans sur la sensibilisation au risque, l'autre auprès des agents de la DDT du Loiret sur une sensibilisation au plan de continuité d'activité.

Le CEPRI est également intervenu lors de plusieurs formations à destination des collectivités territoriales ou des services de l'État (formation pour le compte de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur, formation IRSTEA/IFORE sur l'analyse coût bénéfice, formation des agents de la Direction départementale des territoires du Loiret sur la sensibilisation au risque inondation et la mise en œuvre de plan de continuité d'activité,...).





Une ouverture certaine sur l'international

L'implication du CEPRI sur la scène européenne et internationale s'est confirmée cette année au travers de la participation du CEPRI au "Working Group F" de la Commission européenne (réunissant des représentants institutionnels des 28 membres de l'Union européenne et créé pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la Directive inondation, en coordination avec les objectifs de la Directive cadre sur l'eau), aux côtés de l'État français et par la poursuite du CEPRI au sein des travaux du projet européen Starflood.

L'activité du Comité d'experts

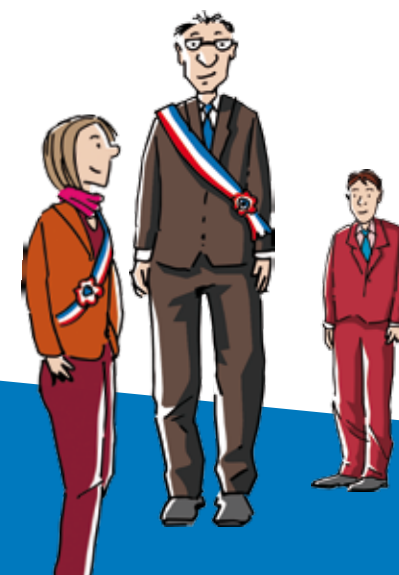
Le Comité d'experts du CEPRI (créé en 2012) est un organe consultatif ayant pour but d'examiner les orientations techniques et scientifiques proposées par la structure. S'appuyant sur les connaissances de grands spécialistes de la gestion du risque d'inondation, il délivre une solide expertise destinée à asseoir la qualité des réflexions du CEPRI. Le Comité se réunit deux à trois fois par an sur des sujets validés par le conseil d'administration. Le secrétariat de séance est assuré par l'équipe du CEPRI. Le Comité d'experts du CEPRI est actuellement constitué de 14 membres.

	Fonction actuelle
Emmanuel Garnier	Maître de conférences en histoire moderne à l'université de Caen Enseignant chercheur au CRHQ Professeur invité à l'université de Cambridge (Clare Hall College)
Frédéric Grelot	Chercheur - Économiste à l'IRSTEA
Karine Weiss	Professeur de psychologie sociale et environnementale à l'université de Nîmes
Jean-Pierre Valette	Architecte
Freddy Vinet	Professeur de géographie à l'université de Montpellier III
Jean-Marc Février	Avocat Professeur de droit public à l'université de Perpignan
Nicolas-Gérard Camphuis	Directeur de l'évaluation et de la planification à l'Agence de l'eau Loire Bretagne
Julien Langumier	Docteur en ethnologie
André Bachoc	Ancien chef du service central de l'hydrométéorologie et de l'appui à la prévision des inondations (SCHAPI)
Éric Martin	Directeur du Service départemental d'incendie et de secours du Var
David Goutx	Directeur de structures interrégionales de Météo-France
Bruno Ledoux	Consultant dans le domaine de la prévention du risque inondation
Serge Tisseron	Psychiatre, docteur en psychologie et psychanalyste, chercheur
Magali Reghezza	Maître de conférences à l'École normale supérieure

Le CEPRI a organisé et animé, en 2015, 2 journées de travail de son Comité d'experts :

- le 28 mai 2015, sur le thème : "Que faire de la question du changement climatique ?",
- le 12 octobre 2015, sur le thème : "Perception, connaissance, conscience, culture du risque d'inondation. Quel dispositif pour changer la donne ?".

Ces réunions ont fait l'objet d'une synthèse à disposition de l'ensemble de nos membres.



2015

LA PARTICIPATION à de nombreuses manifestations

Janvier

- **8** : Commission inondation du comité de bassin Seine Normandie – Paris
- **13** : Réunion projet quartiers résilients, Cerema – Orléans
- **19** : GT quartiers résilients – DRIE Île-de-France – Paris
- **27-28** : Colloque Géorisque – Montpellier
- **30** : GT agriculture et espaces naturels – MEEM Paris

Février

- **3** : Colloque Eau et climat, Maison de l'Amérique latine – Paris
- **4** : GT priorisation de financements – MEEM Paris + colloque GEMAPI EPTB Loire – Orléans
- **5** : Intervention lors de la Matinée d'études "La ville autrement – Spatialité des risques dans la ville", CAUE 77 – Marne-la-Vallée
- **6** : Réunion sur la GEMAPI avec les associations nationales de collectivités territoriales – Paris
- **10** : Réunion du COTECH PAPI d'intention de la Seine troyenne – Troyes
- **12** : GT quartier résilient – DRIE Île-de-France – Paris
- **12** : Commission mixte inondation – Paris
- **13** : GT référentiel de vulnérabilité – MEEM Paris
- **18** : Bureau CEPRI – Paris
- **19** : GT culture du risque – MEEM Paris
- **24** : GT réglementation digues – MEEM Paris

Mars

- **4** : Séminaire Observatoire national des risques naturels – FFSA, Paris
- **5** : COPTATI – Paris
- **9** : Réunion sur la GEMAPI avec les associations nationales de collectivités territoriales – Paris
- **10** : Conseil d'administration CEPRI – Paris + GT Quartiers résilients DRIEE – Paris
- **12** : Maisons de Loire, présentation de la sensibilisation des populations – Blois et Journée d'échanges réseau PAPI – Paris
- **17** : Laboratoire Interreg Europe NW – Lille
- **18** : Comité technique du plan Seine – Paris
- **19** : GT ACB-AMC – Paris
- **23 et 24** : Water Conference – Bruxelles
- **24** : Réunion fédération PACT – Paris
- **30** : Colloque international "Éduquer et former au changement climatique" – Paris
- **31** : Comité pilotage des Assises nationales des risques naturels – Paris

Avril

- **2** : Atelier national Starflood – Paris
- **7** : CODOST du SCHAPI – Paris
- **8** : Séminaire de restitution atelier national "territoires en mutation exposés aux risques" – Paris
- **8** : Intervention séminaire COBATY – Châlon-sur-Saône
- **9** : Commission mixte inondation – Paris
- **15** : Rencontres parlementaires de la sécurité civile – Paris Assemblée nationale et GT état initial – MEEM Paris
- **16** : Réunion sur la GEMAPI avec les associations nationales de collectivités territoriales – Paris et Comité économique SLGRI Île-de-France – DRIE Paris
- **21** : GT sur les digues – MEEM Paris
- **22** : GT sur l'intégration du risque inondation dans les PLU – MEEM Paris
- **22** : Réunion sur la GEMAPI associations nationales de collectivités territoriales/ Cabinet du MEEM – Paris
- **23** : COPTATI – Paris
- **24** : Journée de formation "Risques d'inondation : quels enjeux pour demain ?" FNE – Orléans

Mai

- **4, 5** : Colloque DRIVER et CoU (projets européens sur le thème de la sécurité civile) – Bruxelles
- **12** : Comité technique de France digues – Lyon
- **13** : GT SEQUANA "soutien aux populations" – Paris et GT agriculture et espaces naturels – MEEM Paris
- **20** : GT priorisation des financements – MEEM Paris
- **20** : Maisons de Loire ; présentation aux partenaires du point d'étape projet éducation au risque inondation en Région Centre Val de Loire – Orléans
- **22** : Bureau CEPRI – Orléans
- **26** : Audition par la Cour des comptes – Paris
- **27-28** : Congrès SHF-AFEPTB – Paris
- **28** : Comité d'experts – AMF Paris + intervention lors de l'AG du syndicat intercommunal et interdépartemental de la vallée de l'Epte (SIIVE)
- **29** : Comité technique, prix d'aménagement – Paris

Juin

- **1** : Audition OCDE - Paris
- **2** : Journée d'échanges réseau PAPI – Paris et formation des personnels de préfecture au risque d'inondation (ministère de l'Intérieur, DGSCGC) – Lognes
- **3** : Réunion projet quartiers résilients CEREMA – Orléans
- **4** : Conseil d'administration du CEPRI – Paris
- **4** : GT état initial – MEEM Paris et congrès de l'ASTTE – Montauban
- **9** : GT sur les digues – MEEM Paris + journée technique consacrée à la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme CEREMA – Aix-en-Provence
- **11** : GT référentiel de vulnérabilité – MEEM Paris
- **18** : Audition Cour des comptes – Paris
- **18** : GT crues soudaines – SCHAPI Paris
- **24** : Jury grand prix d'aménagement – Paris et GT état initial – MEEM Paris
- **25** : GT AMC – MEEM Paris et Workshop "Forecasting rainfall" – Bruxelles
- **30** : Comité de pilotage Assises nationales des risques naturels – Marseille + GT Quartiers résilients DRIEE – Paris



Juillet

- **1** : Assemblée générale du CEPRI – Paris
- **2** : CODOST SCHAPI – Toulouse
- **7-10** : Conférence Unesco (Our Common Future under Climate Change) – Paris
- **8** : Colloque GEMAPI – Paris et comité économique SLGRI Île-de-France – DRIE Paris
- **9** : Commission mixte inondation – Paris

Septembre

- **7** : Journée d'échange – Agence d'urbanisme Vallée de l'Oise – Orléans
- **14** : GT SEQUANA "décrue" – Paris
- **15** : GT cahier des charges PAPI III – MEEM Paris
- **17 et 18** : Déménagement locaux du CEPRI – Orléans et conférence INET – Dunkerque
- **23** : Jury prix "Damir Cemerin" – Paris
- **24** : GT priorisation des financements – MEEM Paris et GT AMC littorale – MEEM Paris
- **25** : Conférence-débat : "L'inondabilité comme moteur de projet urbain", CGEDD – Paris et GT référentiel de vulnérabilité – MEEM Paris
- **29** : Conseil d'administration du CEPRI – Paris
- **30** : Comité technique du Plan Seine – Paris

Octobre

- **1** : Congrès national ATTF - "Prévention et gestion des risques naturels" – Saumur
- **7** : Table ronde sur le projet des Ardoines – Maison de l'architecture Île-de-France – Paris
- **12** : Comité d'experts – Paris
- **13** : GT ACB-AMC – Paris
- **13** : Comité de pilotage des Assises nationales des risques naturels – Paris et séminaire "Eau et changement climatique" – Saint Malo
- **15** : GT culture du risque – MEEM Paris
- **16** : Journée d'échanges SLGRI – Paris
- **21-23** : Working Group F – Madrid
- **29** : Réunion entre la fédération des SCoT, le MEDDE (DHUP et DGPR), le CEPRI et des délégations de bassin "SCoT et risques d'inondation", DRIEE – Paris

Novembre

- **2** : Conférence organisée par l'AQC "Risques naturels et construction : agir pour ne pas subir", salon Batimat – Paris
- **3** : Intervention lors du GT "Quels potentiels fonciers pour la production de logements ?", Observatoire régional du foncier d'Île-de-France – Paris
- **4** : Assises départementales COP 21 – Toulouse
- **5** : Commission mixte inondation – Paris
- **6** : GT sur les digues – MEEM Paris et Comité technique de France digues – Paris
- **13** : GT "Prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme dans le cadre du PAPI d'intention de l'Argens et affluents", département du Var – Draguignan
- **17** : 2nd pannel d'experts de Starflood
- **17** : Bureau du CEPRI – Orléans
- **19** : GT priorisation des financements – MEEM Paris
- **19** : Colloque expertise, opinion et décision publique AFPCN – Paris et GT experts Plan Loire – Orléans
- **20** : GT agriculture et espaces naturels – MEEM Paris
- **25** : GT cahier des charges PAPI III – MEEM Paris
- **26** : Conférence agence d'urbanisme de Toulouse – Toulouse
- **27** : Journée technique "La gestion des digues à l'heure de la GEMAPI", Association Rivière Rhône Alpes – Saint-Donat-sur-Herbasse
- **30** : GT référentiel de vulnérabilité – MEEM Paris



Décembre

- **2** : GT culture du risque – MEEM Paris
- **4** : GT état initial – MEEM Paris
- **11** : GT cahier des charges PAPI III – MEEM Paris
- **15** : Journée d'échanges réseau PAPI/SLGRI – Paris
- **16** : Comité de suivi Plan Bleu – Créteil
- **16** : Colloque 5 ans après Xynthia, "Comment gérer et prévenir les risques de grande ampleur ?" – Paris
- **16** : Comité de pilotage Assises nationales des risques naturels – Paris
- **17** : Commission mixte inondation – Paris
- **18** : GT experts Plan Loire – Orléans

Représenter nationalement les collectivités

Mobiliser sur les outils 2015 de la gestion des risques inondation

Aider à la compréhension des textes et des méthodes pour contribuer à une plus grande implication des collectivités territoriales dans l'ensemble des processus en cours, en particulier dans la mise en œuvre de la nouvelle compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Participation active à toutes les réunions organisées par le MEDDE concernant le "décret digues" (publié le 12/05/2015) et concernant l'arrêté sur les études de dangers (travail en cours) pour faire entendre la voix des collectivités gestionnaires d'ouvrages.

Veiller à ce que les collectivités soient associées, au premier rang des parties prenantes, à la mise en œuvre des outils de la Directive inondation (stratégie locale, PGRI...).

Produire des éléments de compréhension de l'enjeu des démarches en cours et de la nécessité de s'y impliquer, avec les associations nationales de collectivités territoriales.

Production d'une note de synthèse sur le contenu des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour inviter les collectivités territoriales à réagir dans la phase de consultation de ces documents (été 2015).

Participations à de nombreuses réunions de travail avec les associations nationales de collectivités territoriales (AMF, AdCF, ADF,...) et les membres du cabinet de la ministre de l'Environnement, sur le 1^{er} trimestre 2015, dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Ces échanges ont permis le report de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018 (loi NOTRe) et la demande que des états des lieux précis, en particulier concernant les ouvrages de protection, soient fournis dans le cadre des missions d'appui mises en place par les préfets coordonnateurs de bassin pour faciliter la prise de compétence.

Apporter une expertise auprès de la Commission mixte inondation (CMI) et du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM)

Fournir un appui aux représentants du CEPRI et, à leur demande, à ceux des autres associations nationales de collectivités, sur les dossiers de politique générale et sur la labellisation des projets au sein de la CMI et du COPRNM.

Contribuer activement à la réflexion sur les évolutions, réglementaires ou non, concernant la politique de gestion des risques d'inondation par la participation aux groupes de travail nationaux (Référentiel de vulnérabilité...) et aux consultations nationales.

Le CEPRI a suivi l'ensemble des groupes de travail nationaux issus du plan national de gestion des risques d'inondation, portant sur les thèmes suivants : priorisation des financements, état initial, espaces agricoles et naturels, culture du risque, référentiel de vulnérabilité. Il assure, pour ce dernier, le co-pilotage du groupe aux côtés des représentants du MEEM.

Au cours du dernier trimestre 2015, le CEPRI a également participé au groupe de travail sur la rédaction du cahier des charges PAPI III et a mobilisé son réseau pour recueillir les attentes des porteurs de PAPI actuels et enrichir la discussion.

Enfin, le CEPRI a participé aux côtés de ses élus à l'ensemble des réunions des instances de gouvernance nationale telles que la Commission mixte inondation (CMI), le Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels (COPRNM) et le conseil d'orientation du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI).

Innovier en développant de nouveaux outils : s'adapter pour vivre en zone inondable le long des cours d'eau et des littoraux

Améliorer les connaissances

Tout au long de 2015, le CEPRI a poursuivi son action d'amélioration des connaissances sur la prévention du risque d'inondation. Cela s'est traduit par toute une série d'actions concrètes :

- amélioration de la quantification des dommages aux enjeux des territoires,
- poursuite des travaux de l'évaluation économique de la réduction de la vulnérabilité du logement face à l'inondation, notamment la détermination de seuils de rentabilité des mesures,
- lancement de travaux pour l'identification des dommages sur les établissements de santé,
- amélioration de la connaissance sur les atteintes au patrimoine culturel,
- suivi du déploiement de la méthodologie d'analyse multicritère (AMC).

Le CEPRI est membre depuis 2008 du groupe de travail national ACB/AMC ; il a participé ainsi en 2015 aux travaux du groupe concernant l'amélioration des courbes de dommage, le retour d'expériences des ACB, la réflexion sur une AMC littorale, l'utilisation des données de sinistralité ; le CEPRI participe également en tant que formateur à la formation IFFORE/AgroParisTech/IRSTEA délivrée sur l'ACB/AMC à destination des services de l'État, des bureaux d'études et des collectivités territoriales. Il a également accompagné la métropole de Bordeaux dans l'exploitation des résultats de l'AMC et sa diffusion auprès des élus.

Sensibiliser les populations et participer à l'acquisition de comportement adapté des populations

Évaluer l'efficacité des outils de sensibilisation : retours d'expériences (REX), analyse et recommandations.

ACTIVITÉS 2015

Le programme d'activité a reposé, en 2015, sur quatre axes :

- **représenter nationalement les collectivités territoriales, aux côtés des autres associations nationales de collectivités ;**
- **innover et développer de nouveaux outils au service des collectivités territoriales ;**
- **accompagner les collectivités dans leurs projets sur la mise en œuvre des politiques locales ;**
- **structurer un réseau européen.**



EDRRIS, projet d'évaluation des dispositifs réglementaires de sensibilisation des populations au risque inondation, qui fait suite aux travaux engagés depuis 2009 par le CEPRI sur les questions de l'information des populations et d'adaptation des comportements, a pu être déployé en 2015 sur le territoire de la ville d'Orléans. Au total 32 entretiens individuels ont été menés et les premiers résultats quant à l'impact de ces dispositifs sont intéressants et vont parfois à l'encontre de certains discours. Pour permettre une certaine représentativité au niveau national, l'évaluation va également démarrer d'ici la fin de l'année à Arles où le caractère relativement récent des derniers événements marquants et le type de phénomènes d'inondation différent d'Orléans et pourraient amener à des résultats complémentaires de ceux déjà obtenus. Ce projet est mené en collaboration avec le travail d'une psychosociologue, impliquée dans la réalisation des questionnaires d'entretiens et dans l'analyse des résultats de cette étude.

Planifier durablement tout en adaptant les territoires au changement climatique

Contribuer à la réflexion sur la mise en place de réseaux moins vulnérables face au risque d'inondation : à travers la publication d'un guide à destination des collectivités territoriales proposant des pistes pour mieux connaître la vulnérabilité des réseaux, savoir comment "faire avec" à court terme et la réduire sur le long terme. Le CEPRI a ainsi recueilli les expériences d'acteurs publics et privés, opérateurs et usagers afin d'illustrer concrètement son analyse. Grâce à ce nouveau guide, le CEPRI recense des pistes techniques, organisationnelles et stratégiques autour de trois axes : connaître la vulnérabilité des réseaux, apprendre à réduire cette vulnérabilité sur le long terme, savoir y faire face à court terme. Cette nouvelle publication s'adresse aussi bien aux gestionnaires de réseaux qu'à leurs usagers. **Elle est agrémentée de fiches synthétiques** pour traiter de chaque type de réseau : électricité, gaz, hydrocarbures, chauffage urbain,

télécoms, eau potable, assainissement, gestion des déchets, réseau ferroviaire et transports publics urbains. Ce guide, élaboré durant l'année 2015, a été diffusé dans les premiers mois de 2016. **Continuer de porter la problématique d'une bonne gestion du ruissellement** afin de mieux gérer les risques d'inondation qui y sont liés, notamment au cours d'interventions publiques (journée PAPI sur ce thème le 12 mars 2015, congrès de l'ASTEE à Montauban le 4 juin 2015), ou auprès d'acteurs spécifiques en ayant fait la demande (Fédération PACT, le 27 mars 2015).

Proposer des éléments pour transcrire les principes d'aménagement en zone inondable dans les PLU.

Ce travail s'est basé sur des ressources bibliographiques ainsi que sur l'analyse de PLU et PLUi de huit communes et EPCI à fiscalité propre. Au-delà d'une approche strictement fondée sur l'outil PLU, il vise à apporter des pistes d'intégration des six principes d'aménagement développés dans le rapport publié en 2015, au sein d'une "combinaison gagnante" PLU/PPR. Ce travail est actuellement en cours d'achèvement et devrait donner lieu à une publication en 2016.

Élaborer une méthodologie pour tenter de répondre à la question "Qui gagne quoi à proposer des projets de renouvellement urbains adaptés au risque d'inondation ?".

En partenariat avec la DRIEE Île-de-France, ce projet a vocation à apporter une contribution supplémentaire à toutes celles que le CEPRI propose pour favoriser la mise en œuvre d'un renouvellement urbain adapté au risque d'inondation dans les territoires exposés. Au-delà de cette question principale, le projet vise à apporter des réponses aux interrogations suivantes : les adaptations urbaines au risque d'inondation sont-elles rentables ? Pour qui ? Quels enseignements apportent cette analyse des bénéfices sur les clés de répartition des surcoûts associés à l'adaptation et sur la politique de gestion du risque d'inondation en général ?

Ce travail s'appuie sur la rencontre avec des acteurs de l'urbanisme opérationnel et l'analyse d'opération d'aménagement en zone inondable. Il s'achèvera fin 2016. Ces investigations sont conduites dans le cadre plus large de la mise en place d'un groupe de travail piloté par la DRIEE Île-de-France sur la thématique "quartiers résilients", auquel le CEPRI participe également.

Publication d'une plaquette élaborée en partenariat avec l'Agence qualité construction (AQC) sur "*Constructions en zones inondables, conception et adaptation au site*", à destination des professionnels de l'ensemble de la chaîne de la construction et de l'aménagement pour sensibiliser ces professions à une prise en compte du risque inondation dans leurs activités.

Le CEPRI a aussi accompagné la mise en place et le déroulé du "Grand prix d'aménagement en terrain inondable constructible" (GPATIC 2015) lancé par la ministre de l'Écologie, au travers d'une participation au comité de pilotage, au comité d'experts et au jury du Grand prix.

Parallèlement à ces travaux, le CEPRI s'est efforcé de proposer une traduction concrète des résultats de ses réflexions en matière d'urbanisme en participant aux côtés de l'agence Devillers à la consultation urbaine et territoriale pour la métropole Aix-Marseille-Provence.

Élaborer un argumentaire de sensibilisation des élus au défi du changement climatique et de son lien avec le risque d'inondation, au moment où la France accueillera la 21^e Conférence sur le climat. Le CEPRI a réalisé une plaquette de sensibilisation des élus et techniciens des collectivités territoriales au risque d'aggravation significative des inondations continentales et des submersions marines au cours du XXI^e siècle, en lien notamment avec le changement climatique. Édité à 500 exemplaires et traduit en anglais, ce document a été diffusé entre novembre et décembre 2015, au moment où s'est tenue la COP 21 à Paris.

Dans le cadre de cette action de sensibilisation, le CEPRI est également intervenu à la demande

de l'Association des CLE de Bretagne, à l'occasion de la journée "Eau et climat" du 13 octobre à Saint-Malo, pour évoquer le lien entre changement climatique et risque d'inondation ainsi qu'auprès des élus de Haute-Garonne en novembre 2015.

Gérer la crise/Anticiper le retour à la normale du territoire

Accompagner des opérations pilotes pour tester et conforter la méthode de **plan de continuité d'activité (PCA)** adaptée aux collectivités territoriales et à leurs services.

Le CEPRI a élaboré et réalisé une formation à destination des agents de la DDT du Loiret afin de permettre une sensibilisation de ces derniers au plan de continuité d'activité en cours de finalisation et d'en faciliter l'appropriation lors de sa mise en place.

Identifier les questions clés du soutien aux populations en temps de crise et au cours de la phase de retour à la normale ; suivre la préparation et le déroulement de l'exercice en Île-de-France "SEQUANA 2015".

Au cours de l'année 2015, le CEPRI a participé et est intervenu dans les groupes de travail organisés par la Zone de défense de Paris pour préparer l'exercice SEQUANA 2016. Le CEPRI y a notamment présenté les questions clés du retour à la normale à partir du cas de La Nouvelle-Orléans post-Katrina. Le CEPRI intervient également régulièrement dans la formation des personnels des préfectures au risque d'inondation organisée par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise du ministère de l'Intérieur (DGSCGC). Au cours du premier semestre 2015, le CEPRI a élaboré une trame d'un projet européen basé sur une analyse comparée entre la France et plusieurs États membres de l'Union européenne des dispositifs de gestion de crise en cas d'inondation extrême, qu'elle a proposée à plusieurs partenaires européens potentiels. Destiné à être présenté dans le cadre de l'appel à projets H2020, ce projet n'a pu être proposé, la recherche d'une

structure porteuse adéquate n'ayant pu aboutir. Les travaux conduits et les partenariats européens noués pourront néanmoins constituer la base d'un futur projet européen.

Proposer un panorama des systèmes de surveillance et d'alerte

Le CEPRI a accueilli pendant 6 mois un stagiaire qui a conduit un travail d'identification des enjeux et éléments clés relatifs aux problématiques de prévision des inondations et d'alerte des populations. Le CEPRI s'appuiera sur ce travail pour approfondir le sujet et réaliser un document de synthèse, dans le courant de l'année 2016.

Le CEPRI participe également aux travaux conduits par le service central d'hydrométéorologie et de prévision des inondations (SCHAPI) sur la refonte du dispositif Vigicrues, la mise en œuvre des Zones d'inondation potentielle (ZIP) et sur le déploiement de l'Avertissement crues soudaines.

Capitaliser les bonnes pratiques d'intégration de la gestion du risque d'inondation dans le secteur de la santé, et plus particulièrement dans le secteur hospitalier. Cette étude comprend à la fois un recueil de retours d'expériences et de bonnes pratiques d'adaptation auprès d'établissements ayant connu des événements d'inondation (ou y étant exposés) et par des recherches sur les éléments de coûts qui y sont liés. Des interlocuteurs, établissements et ARS, ont déjà été repérés et certains ont déjà été rencontrés. Cette démarche se poursuivra sur l'année 2016.

Accompagner les collectivités dans leurs politiques locales

Appuyer les actions pilotes portées localement par des collectivités dans la perspective des futures stratégies locales de prévention

Suivre la structuration des futures stratégies locales de gestion des risques d'inondations (SLGRI), cette action est menée dans le cadre du

réseau national de structures porteuses de PAPI et de SLGRI afin d'identifier les territoires les plus avancés dans l'élaboration des SLGRI.

Accompagner la structuration de projets PAPI. Parallèlement au réseau national des porteurs de SLGRI, le CEPRI continue son action de conseil et de mise en réseau des porteurs de PAPI intéressés et apporte son expertise sur des questions concrètes le cas échéant.

Il a notamment demandé aux membres du réseau, porteurs d'un PAPI, de donner leur avis sur le cahier des charges PAPI 2 dans l'optique de proposer des pistes d'amélioration en vue d'un nouveau cahier des charges PAPI 3.

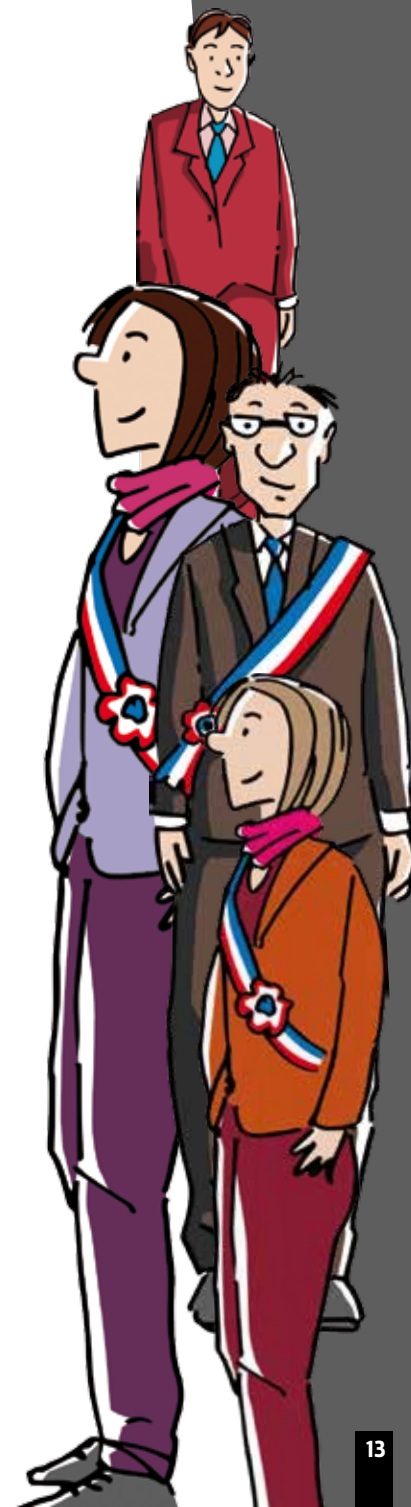
Dans le cadre du partenariat conclu avec Bordeaux Métropole, le CEPRI a participé à plusieurs réunions consacrées aux politiques menées par la métropole pour prévenir les risques d'inondation (dont l'élaboration du dossier de candidature PAPI présenté à la CMI du 05/11/2015).

Favoriser les échanges d'expériences entre acteurs opérationnels

Faire vivre des réseaux de capitalisation, de partage et de diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des inondations. Développer et élargir leur audience, avec une attention particulière vers :

- les **porteurs de PAPI** en cours et à venir et leurs partenaires contractuels.

Le réseau comptait 40 membres à l'été 2015. Dans le cadre du réseau PAPI, deux journées techniques ont été organisées avant l'été 2015 sur les thèmes suivants : ruissellement pluvial et PGRI ; point d'étape sur la compétence GEMAPI un an après la première réunion du réseau organisée sur le sujet. Le CEPRI a participé au colloque Géorisque organisé par le Master "Gestion des catastrophes et des risques naturels" (université de Montpellier) en janvier 2015 au cours duquel il a présenté un bilan global des PAPI entre leur création en 2002 et l'année 2015.



L'équipe

7 membres permanents

- **Stéphanie Bidault** (en poste depuis le 1^{er} février 2007), directrice
- **Nicolas Bauduceau** (en poste depuis le 16 août 2007), directeur technique et scientifique
- **Valérie Griffon** (en poste depuis le 22 novembre 2010), assistante de direction
- **Julien Jadot** (en poste depuis le 17 mai 2010), chargé de mission
- **Anne-Laure Moreau** (en poste depuis le 1^{er} octobre 2008), chargée de mission
- **Rodolphe Pannier** (en poste depuis le 9 mars 2009), chargé de mission
- **Violette Gallet** (en poste depuis le 1^{er} février 2015), chargée de mission

Fin du contrat d'apprentissage

- **Violette Gallet** (d'octobre 2013 au 30 janvier 2015), master spécialisé gestion des risques sur les territoires

2 stages

- **Cathy Gemon** (stage en sciences humaines dès février 2015 pour une durée de 6 mois)
- **Nicolas Guiffroy** (stage sur les systèmes de prévision et d'alerte dès avril 2015 pour 6 mois)

1 contrat à durée déterminée

- **Cathy Gemon** (du 12 octobre 2015 au 30 juin 2016), chargée de mission

• Les collectivités porteuses des futures stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI).

Dans ce but, le réseau national de structures porteuses de PAPI et de SLGRI a été lancé lors de la première journée technique organisée le 16/10 à Paris par le CEPRI et le MEDDE, qui a réuni une cinquantaine de structures représentant des collectivités et des services de l'État. Elle était consacrée aux questions préalables concernant l'élaboration des Stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI). Une seconde journée a été organisée le 15/12 à Paris sur l'étape du diagnostic de vulnérabilité du territoire. De nouvelles collectivités ont adhéré à ce réseau dès l'automne 2015 (Toulouse Métropole, SYMBHI, Communauté d'agglomération du pays d'Ajaccio,...). Ce réseau compte 45 membres pour la période 2015-2016.

Enrichir le centre de ressources au service des collectivités

À travers le **site Internet** du CEPRI, la rédaction et la diffusion de **notes** sur les documents importants (rapports, décrets, circulaires) ainsi que la production et la diffusion de **guides** pédagogiques et rapports appliqués aux problématiques rencontrées par les collectivités territoriales. En janvier 2015, le CEPRI a proposé un nouveau guide sur la gestion des inondations par ruissellement pluvial, qui a fait l'objet d'une diffusion auprès de ses membres mais aussi au-delà, notamment grâce à une bonne visibilité dans la presse concernée.

Au printemps 2015, le CEPRI a procédé à la diffusion du rapport intitulé "*Comment saisir les opérations de renouvellement urbain pour réduire la vulnérabilité des territoires inondables face au risque d'inondation ? Principes techniques d'aménagement*". Ce rapport a fait l'objet de nombreuses présentations dans la cadre de colloques et à destination d'élus locaux et de professionnels de l'aménagement.

Lors de la COP 21, le CEPRI a diffusé une plaquette de sensibilisation sur l'impact du changement cli-

matique et le risque inondation, en français et en anglais.

Le CEPRI a diffusé ses travaux dans plusieurs domaines au sein de manifestations d'ampleur nationale ou internationale, certains ayant donné lieu à la publication d'articles :

- travaux sur l'économie de la réduction de la vulnérabilité du logement lors du forum Géorisque de Montpellier de janvier 2015,
- travaux sur la sensibilisation des populations au risque inondation lors du colloque de la SHF de mai 2015.

Structurer un réseau européen

Organiser un réseau de bonnes pratiques entre acteurs européens

Entretenir et développer les collaborations initiées sur tous les thèmes de travail du CEPRI.

Toutes les productions du CEPRI s'enrichissent d'exemples provenant de pays étrangers.

Participer à des projets européens en cours

Contribuer au projet européen Starflood dont le CEPRI est partenaire, sur la question de la gouvernance de la gestion du risque d'inondation, Le CEPRI a participé activement au projet Starflood, apportant son expertise et sa connaissance du fonctionnement des différents acteurs de la gestion du risque inondation. 2015 a été l'année d'analyse de ce travail de recherche sur la gouvernance de la gestion du risque inondation ainsi que de la formalisation des produits qui permettront de diffuser la connaissance produite depuis 2013. Dans ce cadre, le CEPRI a cette année :

- organisé un atelier national de discussion et d'échange sur les résultats à l'échelle française,
- organisé un atelier international intégré à la conférence de l'Unesco "*Our Common Future Under Climate Change*" pour présenter et discuter les résultats à l'échelle internationale et participé à la préparation de la conférence finale qui a eu lieu en février 2016,

- grâce à sa connaissance des besoins des collectivités et des services de l'État en matière de gestion du risque inondation, le CEPRI oriente également l'élaboration du guide à destination des opérationnels, qui sera publié à la fin du projet, pour le rendre le plus intéressant possible pour les gestionnaires du risque et des territoires.

Intégrer des projets européens initiés dans le cadre de la nouvelle période 2014-2020 : Interreg, Life +, Horizon 2020.

Dans la poursuite des efforts réalisés en 2014 pour participer à l'élaboration de projets avec des partenaires européens, le CEPRI a gardé contact avec, notamment, la ville de Dublin concernant le projet "Ttiple-T", projet qui sera soumis au programme de financement Interreg Arc Atlantique.

Un second projet est également en cours de gestation dans le cadre du programme européen transfrontalier Alcotra. Des premiers contacts ont été noués et devraient déboucher sur le dépôt d'un dossier courant 2016.

Le CEPRI est aussi membre de l'Advisory Board de la grande conférence européenne sur la gestion des risques d'inondation, Floodrisk, qui se tiendra à Lyon en octobre 2016. Il contribue à l'organisation du contenu de cette manifestation. Le CEPRI a proposé des contributions orales et écrites dans le cadre de cette conférence.

Suivre les travaux des institutions européennes sur la directive inondation

Participer au Working Group F de la Commission européenne.

Le CEPRI a poursuivi et accentué son implication au niveau européen en participant à deux reprises au Working Group F qui est piloté par la Commission européenne et qui réunit les institutions en charge de la mise en œuvre de la Directive inondation au sien des 28 États membres.

Le CEPRI a également été invité par la Commission européenne à intervenir dans la "Water Conference" organisée en mars 2015 à Bruxelles.

RAPPORT FINANCIER 2015

Le budget 2015 est arrêté à **648,6 k€ de recettes**, dont 484 k€ de subventions d'activité et 153,5 k€ de cotisations.

On compte, en regard, **642,5 k€ de charges**, dont 502 k€ de salaires et charges, 24 k€ de prestations de services externes, 40 k€ de publication et 43 k€ de frais de déplacements.

Aux 648,6 k€ de recettes 2015, il faut aussi ajouter un report provenant de l'année 2014 à hauteur de 42 k€ et déduire un report de ressources vers l'année 2016 de 36 k€. En tenant compte de ces reports, **l'activité 2015 présente un bénéfice d'un montant de 13 k€.**

Les cotisations de membres atteignent 115,5 k€ et les adhésions au réseau PAPI-SLGRI 38 k€.

Tableau récapitulatif 2015 (avec comparatif 2014 et 2013)

Produits (k€)	2015	2014	2013
Cotisations membres	115,5	109,5	98,5
Subventions d'activité	484	465	483
Adhésions réseaux	38	37	37
Produits exceptionnels			
Autres contributions	0	18	11
Prestations de formation	11,3	37	11
Total	648,6	666,5	647,5

Charges (k€)	2015	2014	2013
Salaires et charges	502	491	488
Prestations externes	24	13	50,5
Publications, brochures	40	44	35
Locations	21	17	16,5
Frais de déplacements	43	47	34,5
Colloques et séminaires	3,5	15	3,5
Charges exceptionnelles			
Divers	9	3,5	2
Total	642,5	630,5	630

	2015	2014	2013
Résultat d'exploitation	+ 6	+ 36	+ 17
Résultat courant	+ 7	+ 37	+ 19
Résultat exceptionnel	0	0	0
Report année N - 1	+ 42	+ 35	+ 29
Report sur l'année N + 1	- 36	- 42	- 35
Excédent ou déficit	+ 13	+ 29	+ 13

